

## Bulletin d'information sur les pesticides

N°5 - Septembre 2021

### Actualités juridictionnelles



#### **États-Unis : Le Vermont ne protège pas les chauvesouris des pesticides**

Deux associations américaines de protection de l'environnement, *Vermont Natural Resources Council* et *Center for Biological Diversity* [poursuivent](#) l'Agence des ressources naturelles du Vermont pour sa décision du 19 juillet 2021. La secrétaire de l'agence, Julie Moore, a décidé que le programme de pesticides chimiques du contrôle des insectes du district Brandon-Leicester-Salisbury-Goshen-Pittsford ne nécessite pas de permis de prise accidentelle conformément aux dispositions du règlement du Vermont pour les procédures en matière d'environnement (Protection des espèces menacées). Les plaignants estiment que la décision de ne pas agir est contraire aux lois du Vermont sur la protection des espèces menacées.

En particulier, elle a refusé d'exiger une demande d'autorisation de nuire à cinq espèces de chauvesouris du Vermont menacées et en voie de disparition. Pour lutter contre les moustiques, l'*Insect Control District* pulvérise des insecticides toxiques, le malathion et la perméthrine, dans l'habitat de chauvesouris : chauvesouris de l'Indiana, chauvesouris à longues oreilles du Nord, chauvesouris à petits pieds de l'Est, petite chauvesouris brune et chauvesouris tricolore, qui sont toutes protégées par la loi du Vermont sur la protection des espèces menacées.

Les deux associations s'appuient sur un [rapport d'experts](#) réalisé par *Arrowwood Environmental* en 2019, qui explique comment les activités de l'*Insect Control District* nuisent ou peuvent tuer ces chauvesouris en péril, déjà menacées par le syndrome du nez blanc et la perte de leur habitat. Selon l'avocate Mason Overstreet, de la *Vermont Law School's Environmental Advocacy Clinic*, « la décision de l'Agence d'ignorer à la fois le consensus scientifique et le langage clair et préventif de la loi du Vermont sur les espèces menacées revient à abandonner sa responsabilité vis-à-vis de la faune vulnérable ».

En [mars 2021](#), l'*Endangered Species Committee*, un groupe consultatif scientifique auprès du secrétaire de l'Agence des ressources naturelles de l'État et du commissaire du *Department of Fish and Wildlife*, avait recommandé à l'unanimité et officiellement à l'Agence d'exiger de l'*Insect Control District* qu'il entame la procédure de permis de prise accidentelle pour continuer à pulvériser les pesticides. Les biologistes ont souligné que l'Agence des ressources naturelles était le seul organisme d'État disposant de l'expertise et de l'autorité nécessaires pour protéger les chauvesouris et qu'un permis était le seul moyen disponible pour le faire. Pourtant, en juillet 2021, l'Agence a refusé cette recommandation.

Pour Lori Ann Burd, directrice de la santé environnementale au *Center for Biological Diversity* : « Etant donné que les chauvesouris contribuent à réguler les populations de moustiques, la décision irréfléchie de l'État de les autoriser à être tuées pour contrôler les moustiques est un choix à courte vue qui causera des dommages à long terme. Cela ne nous laisse pas d'autre choix que d'aller en justice pour les protéger ».

[Retour au site de Justice Pesticides](#)